



Que vais je recevoir ? Employée secrétaire d'une SARL

Par Visiteur

BONJOUR

J'E SUIS EMPLOYEE DEPUIS LE 27/10/08 COMME SECRETAIRE DANS UNE SARL;

LE 26 MAI 2009 PENSANT ETRE UN PLUS ET GARDER MON EMPLOIE JE SUIS DEVENUE ASSOCIE DE MON PATRON

JE N'AI percu aucun salaire depuis trois soit avril mai juin 2009. MON SALAIRE NET ET DE 1255.90 PAR MOIS

LA SOCIETE A ETE MISE EN LIQUIDATION EL 1ER JUILLET 2009

J'E SERAIS LICENCIEE AU 15 JUILLET 2009

POUVEZ ME DIRE COMBIEN JE VAIS RECEVOIR D INDEMNITE PAR LA MANDATAIRE LIQUIDATEUR? ET VERS QUELLE DATE ?

DANS L ATTENTE DE VOTRE REPONSE RECEVEZ MES SINCERES SALUTATIONS.

M.M.

Par Visiteur

Chère madame,

LE 26 MAI 2009 PENSANT ETRE UN PLUS ET GARDER MON EMPLOIE JE SUIS DEVENUE ASSOCIE DE MON PATRON

JE N'AI percu aucun salaire depuis trois soit avril mai juin 2009. MON SALAIRE NET ET DE 1255.90 PAR MOIS

LA SOCIETE A ETE MISE EN LIQUIDATION EL 1ER JUILLET 2009

J'E SERAIS LICENCIEE AU 15 JUILLET 2009

POUVEZ ME DIRE COMBIEN JE VAIS RECEVOIR D INDEMNITE PAR LA MANDATAIRE LIQUIDATEUR? ET VERS QUELLE DATE ?

Vous allez normalement toucher les trois mois de salaires que vous n'avez pas eu, à laquelle il convient d'ajouter les indemnités de rupture du contrat de travail: Indemnité de licenciement (1/5 ème de mois de salaire par année d'ancienneté) à laquelle on ajoute l'indemnité compensatrice de préavis s'il y en a une. Cette indemnité est égale au salaire que vous auriez du percevoir durant le préavis de licenciement.

POUVEZ ME DIRE COMBIEN JE VAIS RECEVOIR D INDEMNITE PAR LA MANDATAIRE LIQUIDATEUR? ET VERS QUELLE DATE ?

S'agissant de la date, c'est en principe rapide. Dès que le mandataire liquidateur a le feu vert de l'AGF, le fonds de garantie libère les fonds. Impossible de déterminer cependant une date précise, cela dépend des régions..

Très cordialement.